

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée
VHORQ OHV PRGDOLWpV Gp¿QLHV SDU OD FRPPXQH FRPSpWHQWH SRXU
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- ” vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- ” vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- ” vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- ” vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le __ __ / __ __ / __ __ __ __

1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N°

Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé
j GL‡pUHU OHV WUDYDX[GH¿QLV LNo GHV YRLULHV
6L RXL GDWH GH ¿QLWLR H DX

Déclaration préalable N°

2 Identité du déclarant

i Le déclarant est le titulaire de l'autorisation

2.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

5HSUpVHQWDQW GH OD SMadame QD Monsieur DOH
Nom Prénom

3 Coordonnées du demandeur

 Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant.

9RXS/RXYH] pJDOHPHQW UHPSOLU OD çFKH FRPSOpPHQWDLUH HQ FDV GH
ou du titulaire du permis.

Adresse : 1XPpL [] 9RL []

/LHX []

/RFDC []

&RGH SF [] [] [] [] [] %3 [] [] [] [] &HGF [] []

6L OH GHPDQGDXU KDELWH j O¶pWUDQJHU

3D\ [] 'LYLVLRQ W []

\$GUHV V H pOHFWURQLTXH

[] @ []

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement QRWL çpV SDU OHWWUH UHFRPPDQGpH DYHF DFFXVp GH UpFHSWLRQ

4 Achèvement des travaux

Chantier achevé le : [] [] / [] [] / [] [] [] []

Changement de destination effectué le : [] [] / [] [] / [] [] [] []

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements

RXFRQVWUXFWLRQV DFKHYpV

[]

Surface de plancher créée (en m²) []

1RPEUH GH ORJHPH [] NBBBQpQ [] XGQW FR [] WLIV

5pSDUWLWLRQ GX QRPEUH GH ORJHPHQWV WHUPLQpV SDU WISH GH çQD

/RJHPHQW /RFD [] [] €FLDO

\$FFHVLRQ 6RFLDOH KRI [] [] [] j WDX

3UrW j WD [] [] []

\$XWUHV çQD [] [] [] WV

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation

(permis ou non-opposition à la déclaration préalable)^[1]

À []

À []

Fait le [] [] / [] [] / [] [] [] []

Fait le [] [] / [] [] / [] [] [] []

Signature du (ou des) déclarant(s)

Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture)
s'il a dirigé les travaux

[]

[]

> @D GpFODUDWLRQ GRLW rWUH VLJQpH SDU OH EpQpçFLDLUH GH O¶DXWRULVDWLRQ RX S
les travaux.

Pièces à joindre selon votre projet

 Cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> AT.1 – L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 122-30 et 35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ; | <input type="checkbox"/> AT.4 – L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-26 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme] ; |
| <input type="checkbox"/> AT.2 – Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 125-17 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 125-1 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ; | <input type="checkbox"/> AT.5 – L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R. 122-32 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme]. |
| <input type="checkbox"/> AT.3 – L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-24 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ; Ou <input type="checkbox"/> AT3-1 – Une attestation de la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme] ; | |

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité
 G H V W U D Y D X [H V W D G U H V V p H

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme^[2].

Dans le délai de 90 jours à compter du moment

R • O H V O R F D X [V R Q W X W L O L V D E O H V P r P H V ¶ L O U H V W H

encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison

individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

[2] Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, DX [ç F K L B X J V C H L W H U W p V P R G L ç p H Y F G ¶ X Q G U R L W G G U ¶ D F V F q y F H W L R Q


1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement G ¶ R V G R Q Q p H Q Y G ¶ V Q V W U X F W L R Q Y contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au 0 L Q L V W q U H en charge de l'urbanisme / IL Q V G H P L V H H Q ° X Y U H H W G H V X L Y L I a G H V S construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* 

9 R X V S R X Y H] H [H U F H U Y R V G U R L W V D X S U q V G X G p O p J X p j O D S U R W H F W L • j O ¶ D G U H V V H V X L Y D Q W H

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• R X S D U F R X U U L H U Y R W H F S R S E H G ¶ L G H Q W L W R V H Q U F D L W G ¶ H [O ¶ D F G B H V G H V X

Ministère **en charge de l'urbanisme**

À l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2

La Grande Arche paroi sud

92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission 1 D W L R Q D O H , Q I R U P D W L T X H H W / L E H U W p V & 1 , / S D U F R X U U L H U

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07